

## SEPLAT PetDevCom Plc – Réponse aux commentaires parus dans la presse

Numéro RNS : 2852N

SEPLAT Petroleum Development Co PLC

15 mai 2015

15 mai 2015

### Réponse aux commentaires parus dans la presse

Lagos et Londres, 15 mai 2015 : Seplat Petroleum Development Company Plc (« Seplat » ou la « Société »), société pétrolière et gazière nigériane de premier plan, bénéficiant du statut de « société indigène » et cotée sur le Nigeria Stock Exchange et à la Bourse de Londres, annonce avoir fait paraître le communiqué suivant dans la presse nigériane :

#### **REF. : OCTROI DE MESURES INCITATIVES LIEES AU STATUT D'ENTREPRISE PIONNIERE A SEPLAT PETROLEUM DEVELOPMENT COMPANY PLC**

Seplat Petroleum Development Company (« SEPLAT » ou la « Société ») relève une récente couverture dans la presse suggérant que la Société a bénéficié d'exonérations fiscales indues en lien avec le fait qu'elle a reçu, du gouvernement du Nigeria, une incitation fiscale en sa qualité d'entreprise pionnière. Alors que SEPLAT a pour politique de ne pas commenter les déclarations parues dans la presse ni les tractations commerciales avec les pouvoirs publics, à cette occasion, il a été jugé nécessaire de clarifier la position de SEPLAT sur cette affaire.

#### **CONTEXTE ET FAITS UTILES**

En 2013, SEPLAT a fait une demande afin de bénéficier du dispositif fiscal en tant qu'entreprise pionnière par l'intermédiaire du *Nigerian Investment Promotion Council* (le « NIPC ») en sa qualité d'instance de gouvernement chargé de la promotion de l'investissement dans le pays. La Société a respecté la procédure prescrite et fourni tous les renseignements et documents requis à l'appui de sa requête. Au moment de soumettre sa demande, SEPLAT avait conscience que conformément à l'objectif de la loi *NIPC Act*, le gouvernement avait l'intention de favoriser les investissements dans certains domaines de l'économie nigériane, notamment, tout ce qui avait un lien avec une participation indigène au secteur du pétrole et du gaz. Selon nous, ce dispositif visait à engendrer une croissance rapide du secteur en question et à générer de l'emploi.

Le dispositif d'incitation fiscale réservé aux entreprises pionnières a alors été accordé à SEPLAT et le *Federal Inland Revenue Service*, l'administration fiscale nigériane, a reconnu, en bonne et due forme, que ce statut était accordé à la Société pour cinq exercices fiscaux. SEPLAT fait valoir que le dispositif faisait partie d'une démarche à l'échelle du secteur dans son ensemble et que la Société est l'une des quinze entreprises pétrolières et gazières à en bénéficier en tant qu'entreprises pionnières.

Ci-dessous sont exposés les différentes façons dont SEPLAT a utilisé les économies d'impôt et les avantages découlant à ce jour de son statut d'entreprise pionnière :

#### **• Hausse de l'approvisionnement en gaz à destination du marché intérieur**

SEPLAT a investi plus de 300 millions USD dans des opérations de développement gazier au cours de la période d'exonération fiscale jusqu'à ce jour. Elle a construit et installé une nouvelle usine de traitement de gaz et foré de nombreux puits de gaz supplémentaires. Ces investissements ont fait passer la production de gaz brut d'un niveau moyen de 90 milliards de mètres cubes/jour au niveau actuel d'environ 200 milliards de mètres cubes/jour, avec une hausse prévue à 300 milliards de mètres cubes/jour d'ici la fin de l'année. Il est important de noter que toute la production de gaz de SEPLAT est destinée au marché intérieur et soutient, à cet égard, l'effort du gouvernement pour améliorer la production d'électricité dans le pays. Ces progrès sont tirés par un programme d'investissement dynamique visant à développer le gaz. C'est également ce qui distingue SEPLAT en tant que précurseur désireux d'engager des capitaux en quantité significative dans le secteur en question et accroître l'approvisionnement domestique.

• **Hausse de la production de pétrole**

SEPLAT a également augmenté la production de pétrole d'une moyenne de 14 000 barils/jour en 2010 au taux actuel qui dépasse les 70 000 barils/jour. En conséquence, les redevances versées par SEPLAT au gouvernement ont augmenté, passant de 40 millions USD par an en moyenne en 2010 aux environs de 340 millions USD depuis le début de la période où l'entreprise possède le statut d'entreprise pionnière.

• **Poursuite du financement de la joint-venture NPDC/SEPLAT malgré d'importants appels de fonds encore impayés**

SEPLAT a continué de financer la joint-venture NPDC/SEPLAT afin de soutenir cette croissance majeure de la production de pétrole et de gaz, et ce malgré les sommes importantes dont lui est encore redevable Nigerian Petroleum Development Company (NPDC) dans le cadre d'appels de fonds restés impayés.

• **Création d'emplois et développement des communautés environnantes**

Au cours de la période d'exonération fiscale jusqu'à ce jour, SEPLAT a créé plus de 300 nouveaux emplois et réalisé plusieurs projets de développement communautaire dans les zones où la Société exerce ses activités. L'effet multiplicateur de l'enveloppe de dépenses annuelles qui est supérieure à 700 millions USD au travers de travaux confiés à des entreprises nigérianes se traduit également par la création de plus d'un millier d'emplois supplémentaires.

• **Paiements statutaires à l'issue de la période d'exonération au titre d'entreprise pionnière**

Compte tenu du réinvestissement dynamique par SEPLAT du produit issu du dispositif et qu'elle réinjecte dans ses activités, ce qui a conduit à une forte augmentation de la production de pétrole et de gaz, le montant de l'impôt et des redevances payés par la Société devrait doubler à l'expiration de la période d'exonération au titre d'entreprise pionnière, par rapport au niveau antérieur. De l'avis de SEPLAT, c'est précisément ce que visait le programme d'incitation fiscale réservé aux entreprises pionnières.

SEPLAT estime être l'illustration parfaite de l'objectif global visé par la mise en place du dispositif d'exonération fiscale pour les entreprises pionnières. La Société a en effet intégralement réinvesti les montants d'impôts ainsi économisés et délivré des résultats vérifiables à cet égard. SEPLAT figure dorénavant parmi les principaux fournisseurs de gaz à destination du marché intérieur [nigérian], ce qui est le résultat direct de l'exonération au titre d'entreprise pionnière qui lui a été accordée. Elle entend continuer à apporter une contribution significative à la croissance et au développement de l'économie nigériane.

- Fin -

**Demande de renseignements :**

**Seplat Petroleum Development Company Plc**

Roger Brown, Directeur financier

Andrew Dymond, Directeur des Relations investisseurs +44 (0) 203 725 6500

Chioma Nwachuku, Directeur général - Affaires externes et Communication +234 12 770 400

**FTI Consulting**

Ben Brewerton / Sara Powell / George Parker +44 (0) 203 727 1000

## Notes aux rédacteurs

Seplat Petroleum Development Company Plc est une entreprise de production et d'exploration de pétrole et de gaz nigériane ; bénéficiant du statut de « société indigène », elle maintient sa priorité stratégique sur le Nigeria. Elle est cotée sur le marché principal de la Bourse de Londres (« LSE ») (LES : SEPL) et à la Bourse du Nigeria (le « NSE ») (NSE : SEPLAT).

En juillet 2010, Seplat a pris une participation de 45 % dans un portefeuille de trois permis de production de pétrole et de gaz onshore, dont elle s'est également vu confier l'exploitation, dans le Delta du Niger (permis OML 4, 38 et 41) ; cette participation inclut les champs en cours de production d'Oben, d'Ovhor, de Sapele, d'Okporhuru, d'Amukpe et d'Orogho. Depuis cette acquisition, Seplat a plus que triplé la production à partir de ces permis OML.

En juin 2013, Newton Energy Limited, filiale à 100 % de la Société, a conclu un accord avec Pillar Oil Limited portant sur l'acquisition d'une part de 40 % dans la zone du champ marginal d'Umuseti/Igbuku dans le cadre du permis OPL 283. En février 2015, Seplat a finalisé l'acquisition d'une participation économique de 40 % dans le permis OML 53 et d'une participation économique de 22,5 % dans le permis OML 55, Onshore Nigeria.

Seplat poursuit une stratégie de croissance axée sur le Nigeria. Elle est bien placée pour participer aux futurs programmes de cession des sociétés pétrolières multinationales, aux opportunités qui s'offriront en matière de prises d'intérêt (accords de type « *farm-in* »), ainsi qu'aux futures sessions d'attribution de permis.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au site Internet de la Société : <http://seplatpetroleum.com/>

Ces informations sont communiquées par RNS  
le service d'actualité sur la Société de la Bourse de Londres